

extorsion de fonds par un étranger

Par **didilexo**, le **07/03/2006** à **11:52**

Jeune étudiante de 21 ans, je suis allée en tunisie cet été. je suis sortie avec un animateur qui m'a fait croire à l'amour. enfin bref, je suis retournée là bas, tout s'est parfaitement bien passé. puis il m'a parlé de problèmes d'argent, il devait payer une importante somme pour ne pas faire le service militaire, puis il devait payé une somme non négligeable pour des soins et médicaments pour un cancers du pancréas. il m'appelait en pleurant de douleur, me faisait parler à sa soeur quand il avait trop mal... bref j'ai cru à tout cela, et je lui ai envoyé l'argent. puis il ne m'appelait que pour de l'argent, j'ai commencé à avoir des doutes sur sa sincérité et une jeune femme qui était en vacances en Tunisie était au courant de tout est entrée en contact avec moi. Elle m'a tout expliqué. bref, j'ai compris que je m'étais fait voler 1700 euros, soit plus de la moitié de ce que je possédais.

Je voulais donc savoir s'il était possible de faire quelque chose dans mon cas. j'ai conservé tous les tickets de la western union. Merci .

Par **jozef**, le **07/03/2006** à **16:59**

Si ce que tu dis est avéré alors tu vas te trouver en face d'un important problème de procédure (le principal étant de faire reconnaître en Tunisie l'effet du jugement ayant eu lieu en France). Mais avant même ces problèmes tu devras prouver tes allégations (que je ne mets pas en doute à titre personnel) et sur ce point là bonne chance. En effet tes tickets Western Union servent uniquement à démontrer la réalité d'un transfert de fonds et non pas la raison du transfert.

En résumé, si tu veux aller plus loin choisis un bon avocat...

Bonne chance

Par **jeeecy**, le **09/03/2006** à **09:58**

ça te coûtera plus cher en avocats et frais de justice que les 1700 euros perdus

en effet il te faut tout d'abord aller en justice en France et obtenir gain de cause
il faut ensuite que le jugement devienne définitif

enfin il faut que tu fasses une demande d'exequatur de ton jugement français en Tunisie ,

exequatur qui ne te sera donnée que par un juge sur place, sachant que celui-ci vérifiera a nouveau tout le dossier

et seulement si tu obtiens l'exequatur tu pourras réclamer ton argent a ton ex

bref tu en as pour des années de procédure, tu auras besoin d'un avocat et pas d'un simple commis d'office car il te faut un avocat qui connaisse le droit international et la du coup ça restreint beaucoup le choix...

en conclusion tu as perdu 1700 euros...

message perso : tu es crédule... j'espère que ça te servira de leçon...

Par **cirdess**, le **10/03/2006** à **09:47**

C'est un peu dur comme réponse ça. Je suis d'accord qu'il ne faudra pas n'importe quel avocat mais ce ténor du barreau réussira bien à obtenir quelques dommages-intérêts. S'il ne devait y avoir des procès que pour des sommes astronomiques, ce serait triste pour la plebe.

Par **jeeecy**, le **10/03/2006** à **11:55**

oui c'est dur mais c'est la réalité

en effet si le type avait été en France, il n'y aurait presque pas eu de problèmes pour récupérer l'argent, encore qu'il aurait fallu démontrer les manœuvres frauduleuses ou une reconnaissance de dette ou d'autres possibilités...

mais sur le plan international c'est tout de suite plus tendu, surtout vers des pays ne faisant pas partie des grands pays industrialisés

le temps de traitement du dossier, le montant des honoraires de l'avocat... font que pour 1700 euros ce n'est pas très rentable...

donc mieux vaut laisser tomber et que ça serve de leçon

Par **Gab2**, le **12/03/2006** à **15:44**

Pour la petite anecdote, La dernière fois, en cours de Droit Civil, La prof nous a expliqué que le moyen le plus efficace d'expulser un locataire n'était pas de faire une procédure longue et coûteuse mais plutôt de Donner de l'argent à des gens pas très "fréquentables" afin que ces derniers procèdent eux même à l'expulsion !

Je ne suis pas en train de te conseiller d'engager un tueur à gage, n'en demeure pas moins que tu devrais te résoudre à utiliser des méthodes comment dire.... "moins juridique"